

Communiqué de presse

Signalisation pour camping-cars – Mise en place officielle dès le 1er juillet 2026

Sevelen, le 8 avril 2026 – Après plus de quatre années de travail intensif, des modifications de l'ordonnance sur la signalisation routière entreront en vigueur le 1er juillet 2026. Elles permettront pour la première fois une signalisation officielle et juridiquement reconnue des aires de stationnement touristiques pour camping-cars en Suisse.

Jusqu'à présent, la signalisation routière suisse n'autorisait que des panneaux indiquant des emplacements pour tentes et caravanes. Un panneau spécifique destiné aux camping-cars faisait défaut.

« Au pays du camping-car a donc engagé un dialogue avec le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication ainsi qu'avec les juristes de l'Office fédéral des routes », explique le directeur et ancien cycliste professionnel Rolf Järmann. « Une bonne signalisation permet de réduire le trafic de recherche, et avec plus de 470 aires de camping-cars en Suisse et plus de 120'000 véhicules immatriculés, cette évolution était attendue depuis longtemps. »

À l'issue de la procédure de consultation et après un travail d'élaboration approfondi, la nouvelle réglementation entre désormais en vigueur. Tous les milieux concernés – cantons, associations de transport, partis politiques et autres organisations – ont donné leur accord.

Les panneaux officiels indiquant les stations de vidange, tels qu'ils existent dans les pays voisins, ne font pas partie de cette ordonnance. Rolf Järmann précise : « Les personnes recherchant des stations publiques pour, par exemple, vider leurs toilettes, doivent continuer à s'appuyer sur des répertoires en ligne, comme notre site web ou l'application d'Au pays du camping-car. Cela devrait également évoluer à l'avenir. »

Au pays du camping-car se réjouit de cette avancée. La nouvelle signalisation apporte clarté, sécurité juridique et visibilité à cette forme de tourisme dans l'espace public et urbain. Un remerciement particulier est adressé à tous les membres pour leur engagement de longue date, qui a rendu ces progrès possibles.

Contact

Rolf Järmann
Directeur, Au pays du camping-car
Tél. : 079 600 25 29
E-mail : info@womoland.ch
Web : womoland.ch

À propos d'Au pays du camping-car

Au pays du camping-car est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle s'engage pour le développement des aires de camping-cars et l'amélioration des infrastructures destinées aux voyageurs en camping-car.

L'association soutient les particuliers dans la mise en œuvre de tels projets et conseille les communes et institutions dans la réalisation d'aires de stationnement et de stations de service.

Par son engagement, Au pays du camping-car souhaite contribuer à un développement structuré du tourisme en camping-car. L'objectif est d'encourager les communes à proposer aux voyageurs des emplacements attractifs, respectueux de l'environnement et légaux, tout en limitant la problématique du camping sauvage.